

## 5XX Bloc des titres associés

### Définition et domaine d'application des zones

Ce bloc contient des titres, autres que le titre propre, associés à la ressource que l'on catalogue et apparaissant généralement sur celle-ci.

Les zones suivantes sont définies :

#### Titres uniformes

500	Titre uniforme
501	Rubrique de classement
503	Titre de forme

#### Variantes de titre

510	Titre parallèle
511	Faux-titre
512	Titre de couverture
513	Titre figurant sur une autre page de titre
514	Titre de départ
515	Titre courant
516	Titre de dos
517	Autre variante du titre
518	Graphie moderne du titre

#### Autres titres associés

520	Titre précédent
530	Titre clé
531	Titre clé abrégé
532	Titre développé
540	Titre ajouté par le catalogueur
541	Titre traduit ajouté par le catalogueur
545	Titre de section
560	Titre artificiel

### Indicateurs

Le premier indicateur de la plupart des zones de titre associé permet de distinguer les titres significatifs. Cet indicateur précise si l'agence de catalogage considère que le titre doit être utilisé pour créer un point d'accès supplémentaire. Si un point d'accès titre indépendant doit être généré à partir d'une zone du bloc 5XX, le premier indicateur prend la valeur 1. S'il n'est pas jugé nécessaire de créer un point d'accès pour ce titre, la valeur du premier indicateur est 0. Cet indicateur ne concerne pas la création éventuelle de points d'accès auteur-titre ou de notes à partir des données de la zone. Que la valeur du premier indicateur soit 0 ou 1, ces deux utilisations possibles des données de la zone relèvent du choix de l'agence destinataire de la notice.

### Sous-zones

Pour l'utilisation des sous-zones, se reporter à chaque zone de ce bloc. Noter que les zones 510 à 545 peuvent utiliser toutes les sous-zones de la zone 510.

## Remarque(s) sur le contenu des zones

### Points d'accès et notes

Les titres du bloc 5XX sont utilisés pour générer des points d'accès titre et auteur/titre en complément du titre propre mentionné dans la sous-zone \$a de la zone 200.

Noter que le titre figurant dans la première occurrence de cette sous-zone peut être défini comme point d'accès grâce à la valeur 1 attribuée au premier indicateur de la zone 200 : en conséquence, ce titre ne doit pas être répété dans le bloc 5XX.

Le contenu des zones de titres associés peut être utilisé pour créer des points d'accès et pour générer des notes. Pour ce dernier usage, l'étiquette de la zone peut être convertie en libellé textuel utilisable lors de l'affichage ou de l'impression.

### Zones de lien

Les titres du bloc 5XX ne constituent pas des liens vers d'autres notices, mais sont des variantes de titre associées à la ressource que l'on catalogue. Cependant, une zone 5XX peut être imbriquée dans une zone 4XX en complément ou à la place du titre propre (200) de l'entité bibliographique vers laquelle un lien est créé. On trouvera, dans l'introduction du Bloc des liens 4XX (EX 3), un exemple de titre clé imbriqué.

### Ponctuation

La ponctuation des zones du bloc 5XX est saisie selon l'usage de l'agence de catalogue.

### Indication d'éléments non destinés au classement

Les caractères ne servant pas au classement présents au début du titre peuvent être éliminés lors de la production des fichiers de notices destinées à l'échange. On peut aussi utiliser les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commande bibliographiques (ISO 6630<sup>1</sup>). Comme il est souligné dans le paragraphe 4.6 Caractères de commande de classement<sup>2</sup>, la présence des caractères de commande ≠NSB≠ et ≠NSE≠ dans les exemples indique que les caractères non destinés au classement ont été conservés.

### Titres parallèles des variantes de titre

Les titres parallèles des variantes de titre sont enregistrés en répétant la zone de variante du titre appropriée. La sous-zone \$z peut être utilisée dans toutes les zones de 510 à 541 pour indiquer la langue du titre présent dans la zone.

### Autres variantes du titre

La zone 517 peut être utilisée pour des titres qui devraient figurer dans les zones 510 à 516 mais qui, à cause d'un manque de précision du format source, ne peuvent pas être entrés dans la zone appropriée.

### Ressources comportant plusieurs titres

Quand il y a plusieurs titres propres, c'est-à-dire lorsque la ressource est constituée de plusieurs œuvres sans titre collectif, les titres associés qui s'y rapportent (par exemple les titres parallèles) doivent être entrés en zone 423. Voir l'exemple 2 de la zone 423 (Est publié avec).

### Zone(s) connexe(s)

- |     |   |
|-----|---|
| 312 | Note sur les titres associés (de la même œuvre)<br>La zone 312 (ou à défaut la zone 300) est utilisée pour les notes citant des titres associés et/ou donnant des commentaires sur ceux-ci. |
| 423 | Est publié avec   |

<sup>1</sup> NdT : ISO 6630:1986 – *Caractères de commande bibliographiques*.

<sup>2</sup> NdT : *Manuel UNIMARC : format bibliographique. 4. Label de notice et zones de données – Généralités*.

La zone 423 est utilisée pour créer des accès supplémentaires pour les titres contenus dans des sous-zones 200 \$a répétées (deuxième occurrence et suivantes), dans les sous-zones 200 \$c et pour les titres qui leur sont associés.